



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2022-78 : ESPACE CULTUREL DE RANDAN - ACTUALISATION DE LA COMMISSION
POUR LE SUIVI DU PROJET**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Par délibération n°2019-26 en date du 31 janvier 2019, le conseil communautaire a créé une commission ad hoc pour définir les besoins et de suivre le projet de création d'une médiathèque à Randan.

Il est proposé d'actualiser la composition de cette commission ad hoc pour définir les besoins et de suivre le projet, composée des élus suivants :

- Claude RAYNAUD, président ;
- Stéphane CHABANON, vice-président en charge de la culture ;

- Didier CHASSAIN, vice-président en charge de l'enfance-jeunesse ;
- Jean-Jacques MATHILLON, vice-président en charge de l'urbanisme ;
- Luc CHAPUT, vice-président en charge des finances et de la transition écologique ;
- 2 membres de la commission Enfance-Jeunesse ;
- 2 membres de la commission Culture et Lecture-Publique.

Des agents suivants :

- le directeur général des services ;
- le directeur général adjoint ;
- la coordinatrice du réseau de lecture publique ;
- le responsable des structures Enfance-jeunesse.

Elle sera également composée des partenaires suivants :

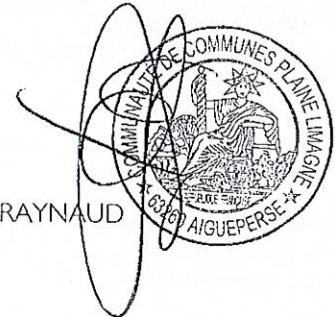
- DRAC ;
- Médiathèque départementale ;
- Services du département du Puy-de-Dôme (Culture, action sociale, référents CTDD, etc.) ;
- DDT ;
- CAF du Puy-de-Dôme ;
- Service PMI.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'actualiser la composition de ladite commission pour assurer le suivi du projet.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD



Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,

